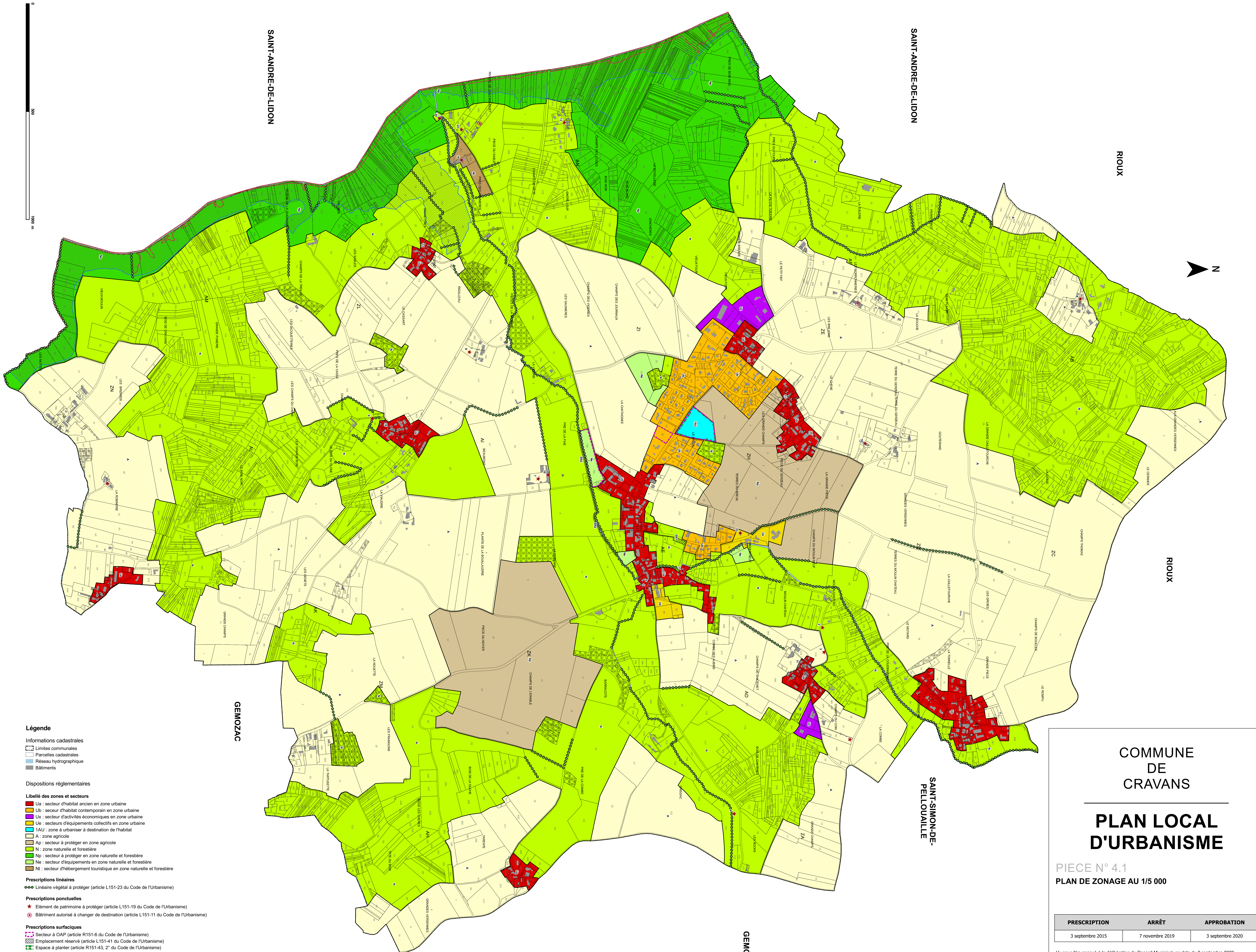


- Légende**
- Informations cadastrales
- Limites communales
 - Parcelles cadastrales
 - Réseau hydrographique
 - Bâtiments
- Dispositions réglementaires
- Libellé des zones et secteurs**
- Ua : secteur d'habitat ancien en zone urbaine
 - Ub : secteur d'habitat contemporain en zone urbaine
 - Ux : secteur d'activités économiques en zone urbaine
 - Ue : secteurs d'équipements collectifs en zone urbaine
 - 1AU : zone à urbaniser à destination de l'habitat
 - A : zone agricole
 - Ap : secteur à protéger en zone agricole
 - N : zone naturelle et forestière
 - Np : secteur à protéger en zone naturelle et forestière
 - Ne : secteur d'équipements en zone naturelle et forestière
 - Nt : secteur d'hébergement touristique en zone naturelle et forestière
- Prescriptions linéaires**
- Linéaire végétal à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Prescriptions ponctuelles**
- ★ Elément de patrimoine à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Bâtiment autorisé à changer de destination (article L151-11 du Code de l'Urbanisme)
- Prescriptions surfaciques**
- Secteur à OAP (article R151-6 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace à planter (article R151-43, 2° du Code de l'Urbanisme)
 - Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone inondable d'aléa fort (articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme)
 - Zone inondable d'aléa moyen à faible (articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés			
N°	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Vie de desserte	880 m²	Commune
2	Cheminement piéton	3 260 m²	Commune

COMMUNE
DE
CRAVANS

PLAN LOCAL
D'URBANISME

PIECE N° 4.1

PLAN DE ZONAGE AU 1/5 000

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
3 septembre 2015	7 novembre 2019	3 septembre 2020

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 septembre 2020

Le Maire,

Eludé par
URBAN HYMNS SARL

Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
Tel : 05 46 91 46 05 | contact@gagenceuh.fr